

The press review

15-30 November 2013

Prepared by Transparency International Luxembourg

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournis à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au secretariat@transparency.lu.

Information importante « hotline anti corruption »

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email info@transparency.lu ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

National News

Wort.lu

Publié le 18.11.13 09:24

Skype - Microsoft: pas de violation au Luxembourg

La commission nationale pour la protection des données n'a constaté aucune violation en matière de droits fondamentaux au Luxembourg par Skype et Microsoft, a-t-elle indiqué dans un communiqué lundi matin.



"La CNPD ne dispose d'aucun élément qui pourrait indiquer un transfert massif de données de la part des deux entreprises basées au Luxembourg à la National Security Agency (NSA)", indique la commission nationale pour la protection des données, dans un communiqué, lundi matin.

"Par ailleurs, il s'est avéré que le transfert de certaines catégories de données vers les entreprises affiliées aux Etats-Unis, tel qu'il est établi dans les politiques de confidentialité des deux entreprises, s'opère légalement, conformément aux règles applicables de la décision d'adéquation 2000/520/CE de la Commission européenne mettant en oeuvre [l'accord "Safe Harbour"](#), ajoute-t-elle.

La CNPD conclut donc à l'absence de violation des droits fondamentaux de Skype et Microsoft.

La transparence non conforme du Luxembourg

Le ministère des Finances a très mal pris qu'un collège de pairs lui délivre une note insuffisante pour la mise en œuvre des normes de transparence et d'échange d'informations fiscales.

Par : Véronique Poujol / Publié par paperJam.lu



Le ministère attend la version finale et le rating définitif, prévus ce vendredi 22 novembre.

(Photo: DR)

Décidément, personne, à part le gouvernement sortant lui-même, ne semble vraiment convaincu de la bonne foi et de la détermination des autorités luxembourgeoises à lutter efficacement contre l'évasion et la fraude fiscale.

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, émanation de l'OCDE, a publié une évaluation (établie par un collège de pays pairs) de la mise en œuvre par le Luxembourg des normes de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales. Le résultat ne serait pas bon, comme l'indique [un communiqué diffusé mardi](#) par le ministère des Finances.

Attendre la version finale

«Le Luxembourg regrette de se voir déclaré non-conforme quant à la mise en œuvre des dites normes», souligne-t-il, avant de juger cette notation «excessivement sévère». Et d'autant plus surprenante qu'un précédent rapport du Forum mondial, consacré celui-ci au cadre légal et réglementaire mis en place par le Luxembourg, avait donné des résultats encourageants.

Mais entre la mise en place d'un cadre légal et les moyens qu'un pays se donne pour mettre le dispositif en pratique, il y a parfois un fossé. Ce que semblent confirmer les évaluateurs.

Le rapport d'évaluation sur la transparence financière, non encore finalisé, n'a pas été rendu public par le ministère. Pas encore? Il semble que le ministère attende la version finale et le rating définitif, qui tomberont ce vendredi 22 novembre.

Transparence sur le sujet

Le gouvernement luxembourgeois, qui dit rester «résolument engagé sur la voie de la transparence et de l'échange d'informations à des fins fiscales», a tout intérêt à rendre cette étude accessible au grand public pour le convaincre de l'absolue sincérité de sa profession de foi. «Nous sommes très transparents», a indiqué à paperJam une source proche du ministère des Finances.

Le cadre légal et réglementaire est donc en place avec l'instauration d'un «vaste réseau d'ententes d'échange de renseignements» et la signature par le Luxembourg de la convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et son protocole.

832 demandes en trois ans

Le gouvernement s'est aussi engagé à procéder, à partir de 2015, à l'échange automatique d'informations, mais seulement dans le cadre de l'actuelle directive épargne de l'UE, c'est-à-dire uniquement sur les produits d'intérêts. Pour les autres produits, comme les assurances vie, il faudra attendre que les pays tiers, comme la Suisse, fassent des progrès avant que le Luxembourg accepte une extension du champ d'application de la directive.

Là où le bât blesse, c'est donc dans la mise en œuvre des normes du Forum. «Un nombre très limité de réponses ont été jugées non-satisfaisantes», souligne le ministère. On n'y comprend pas pourquoi le Luxembourg, et pas les autres. Les chiffres sont alignés: «Sur une période de trois ans, le Luxembourg a reçu 832 demandes dont 785 ont été traitées favorablement.»

«Le système d'évaluation et de notation manque d'un critère de proportionnalité», déplore le communiqué du ministère. Et les Finances rappellent l'attachement du Luxembourg au respect de l'état de droit et de la protection de la vie privée.

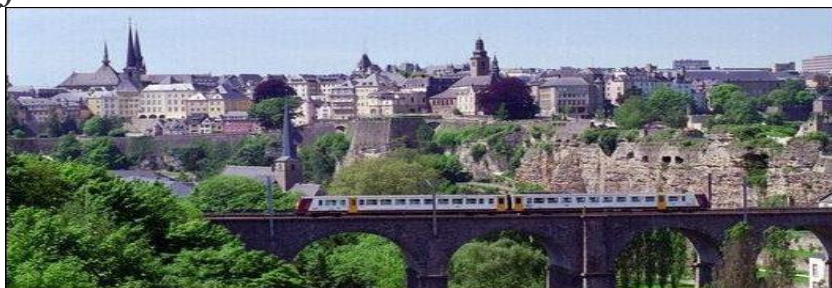


TRANSPARENCE FISCALE

21 novembre 2013 15:46; Act: 21.11.2013 17:54

Le Luxembourg est épinglé au Forum mondial

Le Forum mondial sur la transparence fiscale a établi un classement dans lequel la Suisse ou le Luxembourg sont épinglés aux côtés de paradis fiscaux connus, selon des documents obtenus jeudi.



Le Luxembourg a passé la «phase 1» mais est qualifié de «non conforme» à la phase 2: le «cadre réglementaire est en place mais n'est pas appliqué». (photo: AFP)

Selon des documents obtenus par l'AFP jeudi, la Suisse est l'un des rares pays à ne pas valider la «phase 1» du classement, qui porte sur l'existence d'un cadre légal propice à l'échange d'informations entre les administrations et donc à la traque aux fraudeurs, souligne le «Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales», organisation de 120 pays qui tient à Jakarta sa sixième réunion mondiale sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). La «phase 2» porte sur l'application concrète.

Diaporama Luxembourg impliqué dans le «Offshore-Leaks» Manifestation à Steinfort sur la fraude fiscale **Le Luxembourg trouve le jugement sévère**

Le ministère des Finances a jugé «cette notation excessivement sévère, et ce notamment à la lumière du constat fait précédemment par le Forum mondial au sujet du cadre légal et réglementaire mis en place par le Luxembourg». Le ministère a notamment rappelé le processus d'échange automatique d'informations qui sera mis en place en 2015, «appliquant ainsi le même régime que les autres États membres de l'UE».

Le Luxembourg précise également qu'un «nombre très limité de réponses ont été jugées non-satisfaisantes» par le Forum mondial, qui a déclaré le pays «non-conforme» à ses normes. Le Grand-Duché a «reçu 832 demandes dont 785 ont été traitées favorablement» concernant des demandes de renseignements fiscaux. «Le rapport intermédiaire 2013 du Forum mondial a d'ailleurs dûment reconnu le volume et la diligence des réponses luxembourgeoises». Le ministère des Finances considère

ainsi qu'il manque un «critère de proportionnalité» dans la notation, certains pays étant jugés plus conformes tout en ayant largement moins de demandes à traiter.

Le classement du Forum, qui doit être officiellement présenté vendredi à Jakarta, estime que le passage de la Suisse à cette deuxième étape est «soumis à conditions». Ce terme diplomatique permet à la Suisse de se distinguer d'autres pays dont la réputation de paradis fiscaux n'est plus à faire. En effet, pour les autres États qui ne passent pas à la «phase 2», c'est-à-dire dont le cadre législatif et réglementaire n'est pas validé, le verdict est tout simplement «Non». Il s'agit de treize pays, entre autres du Brunei, du Botswana, du Panama, des îles Marshall, de Trinidad et Tobago, du Liban ou encore du Vanuatu. À Berne, on relativisait ce classement, en indiquant que la Suisse ne s'attendait pas à dépasser la phase 1 mais qu'elle avait lancé les réformes nécessaires.

Le porte-parole du Secrétariat d'État aux questions financières internationales de Suisse a assuré que «ces efforts ont reçu un écho positif». «Nous espérons que la Suisse va bouger très rapidement», a déclaré le responsable des questions fiscales de l'OCDE, Pascal Saint-Amans, qui entend «s'assurer que ces démarches vont aboutir à des lois, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui».

Le Luxembourg «non conforme»

En ce qui concerne les 50 pays déjà soumis à l'examen plus concret de la phase 2, 18, dont la France, sont jugés «conformes» sans réserves aux principes de transparence fiscale édictés par le Forum. Beaucoup, dont l'Allemagne, sont «en grande partie conformes». L'Autriche et la Turquie sont «partiellement conformes» tandis que quatre sont «non conformes»: Chypre, le Luxembourg, les Seychelles et les îles Vierges britanniques, où le cadre réglementaire est en place mais n'est pas appliqué. À l'OCDE, on se garde toutefois de vouloir «marquer au fer rouge» les États les moins coopératifs, en expliquant: «Le seul intérêt de faire une liste, c'est qu'il faut pouvoir en sortir».

Parmi les critères retenus pour ce grand examen, dont le cœur est la coopération entre les administrations fiscales des pays: la faculté pour les administrations compétentes d'identifier les détenteurs réels de placements financiers, qui est le point le plus problématique; l'existence de comptabilités à jour; ou encore la capacité pour un fisc étranger de recevoir des données dans un délai raisonnable. Le Forum mondial a été mis sur pied en 2000 pour faire sortir la lutte contre l'évasion fiscale du seul cadre de l'OCDE, le «club des pays riches». Il a aussi été chargé par le G20 de prendre en charge pour les pays qui le souhaitent la mise en place de systèmes d'échanges automatiques d'informations fiscales.

Parmi les volontaires, le Liechtenstein et San Marin, qui ont signé jeudi la convention de l'OCDE sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, qui vise à un échange automatique. Les Philippines et les Seychelles ont signé une lettre d'intention pour rejoindre bientôt la convention, ont précisé les organisateurs du Forum mondial sur la transparence fiscale, réuni jusqu'à vendredi à Jakarta. Monaco a signé une lettre semblable il y a deux semaines. La Convention regroupe dorénavant 63 signataires mais 74 juridictions, quand on inclut les extensions territoriales, comme les îles dépendant du Royaume-Uni, ont-ils précisé. (L'essentiel Online/AFP)

26 novembre 2013 15:43; Act: 26.11.2013 16:56

Conflit d'intérêts à la CSSF? L'affaire continue

LUXEMBOURG - Une proche de Luc Frieden a été nommée au CA du CSSF, organe de surveillance des banques. L'association de protection des investisseurs a vu rouge. Le commissaire européen est impuissant.



Michel Barnier explique qu'il n'est pas en mesure d'intervenir. (photo: AFP)

En septembre dernier, Protinvest avait écrit au commissaire européen, Michel Barnier, afin de pointer les conflits d'intérêts qui pouvaient exister sur la place financière suite à la nomination de Sarah Khabirpour, une proche de Luc Frieden, ministre des Finances, au conseil d'administration de la CSSF. L'association de défense des investisseurs explique ce mardi dans un communiqué que «la Commission ne suit pas le Premier ministre».

Pour rappel, Jean-Claude Juncker avait démenti toute connivence entre l'État et la place financière. Dans sa réponse à Protinvest, Michel Barnier ne désavoue pas forcément le Premier ministre sortant, il précise juste qu'il ne peut rien faire. «Il ne m'est naturellement pas possible de me prononcer sur un tel cas particulier qui ne relève pas de ma responsabilité», explique le commissaire européen pour le Marché intérieur et les Services.

Il souligne cependant qu'il attache «une grande importance aux questions de gouvernance d'entreprise au sein du secteur financier». Bref, le commissaire européen est impuissant et renvoie donc la balle dans le camp de Protinvest qu'«il encourage à poursuivre le dialogue avec les autorités gouvernementales luxembourgeoise pour remédier à la situation actuelle».

(FR/L'essentiel Online)

STATIONS D'ÉPURATION NON CONFORMES

28 novembre 2013

Le Luxembourg condamné à payer 2 millions d'euros

LUXEMBOURG - Le pays a été condamné jeudi par la justice européenne pour ne pas avoir respecté une loi européenne sur le traitement des eaux usées.



Selon nos calculs, les jours de retard accumulés reviendraient à payer un million d'euros par an. (photo: DPA)

Le Luxembourg était dans le collimateur de la Cour de justice de l'UE (CJUE) depuis 2006. À cette époque la Cour avait déjà signalé que le pays ne respectait pas les obligations d'une directive (loi européenne) de 1991 sur les stations d'épuration des eaux. À l'automne 2011, la Commission européenne avait assigné une nouvelle fois le Luxembourg devant la CJUE pour «traitement insatisfaisant des eaux urbaines résiduaires». Concrètement, les efforts doivent porter sur la réduction des teneurs en phosphore et en azote dans les rejets. Il n'y a pas d'impact direct sur votre robinet, mais la présence d'algues a été détectée par exemple dans la Sûre, où il est interdit de se baigner.

Près de cinq ans après l'arrêt de la Cour de 2006, notait Bruxelles, quatre agglomérations luxembourgeoises, dont la capitale, ne s'étaient **toujours pas mises en conformité** avec la législation de l'Union européenne. Sur recommandation du commissaire chargé de l'Environnement, Janez Potocnik, la Commission avait demandé à la Cour d'imposer une sanction financière à l'État luxembourgeois. La CJUE a suivi l'avis de la Commission et a condamné le Luxembourg à payer une amende forfaitaire de 2 millions d'euros.

21% des stations d'épuration non conformes

Le pays devra en outre s'acquitter d'une astreinte de près de 3 000 euros par jour de retard dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour se conformer à la loi européenne. Les autorités luxembourgeoises ont entrepris «des efforts et des investissements importants» pour mettre les stations d'épuration du pays aux normes, a reconnu la CJUE dans son arrêt. Mais, selon les autorités luxembourgeoises elles-même, la mise aux normes de l'ensemble des stations d'épuration ne sera pas atteint avant 2016.

Selon nos calculs, les jours de retard accumulés reviendraient à payer un million d'euros par an, en plus de l'amende initiale. La station de Bonnevoie, qui représente l'équivalent de 60 000 habitants, devrait être raccordée avec la station de Beggen par la construction d'un nouveau collecteur des eaux urbaines résiduaires, d'ici fin juin 2015, précise ce jeudi le ministère de l'Intérieur. La station de Blesbruck sera elle agrandie à une capacité de 130 000 habitants contre 80 000 aujourd'hui. Enfin, toujours selon le ministère, 21% des stations d'épuration du pays ne sont à ce jour pas conformes. (*L'essentiel Online/avec afp*)

International/regional news

Globalpost

Tax fraud fight steps up in Liechtenstein, France

Agence France-Presse November 14, 2013 10:32

The global fight against tax evasion strengthened on Thursday with Liechtenstein agreeing to join international guidelines on discouraging tax cheats and France and the US agreeing cooperation.

The US government shutdown last month delayed France joining up to the US Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), a fraud fighting weapon aimed at blocking rich Americans from hiding taxable money abroad.

FATCA requires foreign financial institutions to report all assets in accounts held by US citizens to the Internal Revenue Service. French Finance Minister Pierre Moscovici and US ambassador Charles Rivkin signed the agreement in Paris on Thursday.

Approved by US Congress in 2010, FATCA enters full implementation in January, after facing stiff opposition in Switzerland, once a major destination for Americans looking to hide their fortunes from the tax man. Under the policy, international banks are asked to report deposit information from clients subject to tax in the US or risk a 30 percent levy on revenue.

Ten countries have now signed the agreement, most taking the option to have banks and US authorities communicate directly with Japan and Switzerland choosing to work through governments.

The two officials said the deal was big step towards fighting tax fraud and fell in line with goals set out by the G20 group of nations at a summit in September.

At the St. Petersburg summit, leaders from the world's 20 biggest economies agreed to begin the automatic exchange of banking information by the end of 2015. Liechtenstein meanwhile said it would sign the G20 agreement on fighting tax evasion, sounding the death-knell for its long ingrained banking secrecy practices. The tiny Alpine principality said it would sign the Multilateral Convention on Mutual Administrative Assistance in Tax Matters "in November 2013".

The small, landlocked country, cushioned between Switzerland and Austria and long considered a tax haven, stressed its intent to "participate actively" with the Organisation for Economic Cooperation and Development in developing that standard. At the instigation of many advanced countries, the Paris-based OECD has spearheaded a clampdown on tax evasion and the concealment of illicit funds.

The movement to scrap banking secrecy policies in Liechtenstein and other well-known "tax havens", such as neighbouring Switzerland, arose after the financial crisis of 2008 and subsequent eurozone debt crisis, as cash-strapped countries began going more aggressively after tax evaders and the banks that helped them. By signing the convention, Liechtenstein will join a long list of signatories, including all G20 members, as well as more than 40 other countries. In addition to exchanging information, signatories, which since last month also includes Switzerland, agree to organise simultaneous checks to track tax fraud.

COMMISSAIRE EUROPÉEN
25 novembre 2013

Karel De Gucht sera jugé pour fraude en 2015

Le début du procès pour fraude fiscale visant le commissaire européen au Commerce, le Belge Karel De Gucht, a été fixé lundi au 14 janvier 2015 par un tribunal belge.



Karel De Gucht, qui n'était pas présent à l'audience préliminaire lundi, conteste ces accusations. (photo: AFP)

Le «début des plaidoiries» devant la chambre fiscale du tribunal de première instance de Gand aura donc lieu après les élections européennes du 25 mai 2014 et la désignation dans la foulée d'un nouveau collège de commissaires, dont M. De Gucht a dit espérer faire partie. L'Inspection spéciale des impôts (ISI), la cellule du ministère des Finances chargée des fraudes importantes, réclame quelque 900 000 euros à Karel De Gucht et à son épouse Mireille Schreurs. Le fisc estime que le couple a omis de déclarer une plus-value de 1,2 millions d'euros réalisées lors de la revente en 2005 d'actions de la société d'assurance belge Vista au Britannique Hill & Smith, échappant ainsi aux impôts dus.

Karel De Gucht, qui n'était pas présent à l'audience préliminaire lundi, conteste ces accusations. Selon lui, la plus-value a été réalisée en 2001, lors de l'entrée des Britanniques dans le capital de Vista, et était à l'époque exonérée d'impôts. L'ancien chef de la diplomatie belge estime aussi que l'ISI a outrepassé ses droits en consultant ses comptes en banque et ceux de son épouse. Et il accuse le directeur du fisc à Gand de "partialité". Saisie sur ces deux points par le commissaire européen, la cour d'appel de Gand doit arrêter sa décision sur ces questions de procédure le 17 décembre. Un rejet des pièces saisies lors de la consultations des comptes affaiblirait le dossier du fisc.

Depuis que les problèmes fiscaux de M. Gucht ont été rendus publics par la presse belge, la Commission et son président José Manuel Barroso ont fait bloc derrière lui, arguant qu'il s'agissait d'une «affaire privée» antérieure à ses fonctions européennes. Le commissaire De Gucht, un libéral flamand, joue actuellement un rôle clé dans les délicates négociations sur un traité de libre-échange avec les États-Unis.

(L'essentiel Online/AFP)

Arcadie Gaydamak arrêté à Zurich

L'homme d'affaires franco-israélien, cité au Luxembourg, a été arrêté à Zurich dans le cadre d'une ancienne affaire de vente d'usine de phosphate au Kazakhstan.

Par : Véronique Pujol / Publié par paperJam.lu

Mis à jour : 25.11.2013 15:46



Arcadie Gaydamak est introuvable depuis mercredi dernier
(Photo: CC)

L'homme d'affaires franco-israélien Arcadie Gaydamak, bien [connu au Luxembourg](#), a été arrêté, probablement le weekend dernier à Zurich. Il s'était déplacé pour y régler une ancienne affaire, connue sous le nom de «Galmor case», liée à la vente controversée d'une usine de phosphate au Kazakhstan.

La police cantonale de Zurich a implicitement confirmé l'information de paperJam.lu, l'arrestation de celui qui avait été au cœur de l'Angolagate en France (une affaire de rétro-commissions autour de la négociation du rachat de la dette de l'Angola par la Russie dont M.Gaydamak fut l'un des principaux intermédiaires). L'homme d'affaires avait placé, par la suite, l'argent des commissions au Luxembourg. Ses fonds, 365 millions de dollars, furent saisis par la justice luxembourgeoise dans une banque au Grand-Duché, avant d'avoir été relâchés dans la nature. M. Gaydamak cherche toujours à les récupérer.

Interrogés, les policiers zurichois n'ont pas toutefois fourni toutefois l'identité de M. Gaydamak. Mais ils ont indiqué qu'un «ressortissant franco-israélien d'origine russe a bien été arrêté à Zurich». Ils n'ont pas précisé quand cette arrestation avait eu lieu, ni pourquoi.

Introuvable depuis mercredi

Contacté par paperJam.lu, l'avocat luxembourgeois de M.Gaydamak a indiqué qu'il était sans nouvelle de son client, qu'il aurait dû rencontrer la semaine dernière à Zurich. «Nous devons

le rencontrer mercredi, mais M.Gaydamak n'était pas au rendez-vous et nous nous sommes faits dire qu'il avait quitté la Suisse pour Moscou pour des raisons de santé», a expliqué Me Laurent Ries. «Nous sommes sans nouvelles de lui depuis lors, mais nous ne disposons d'aucune information selon laquelle il ferait l'objet de mesures de contraintes ou qu'il aurait été arrêté à Zurich», a poursuivi Me Ries.

Cette arrestation intervient quelques jours après que la Chambre du conseil de la Cour d'appel ait décidé de rouvrir l'instruction à l'encontre de deux anciens dirigeants de la Sella Bank pour faux et usage de faux en relation avec l'argent de la négociation controversée de la dette angolaise.

Un nouveau juge d'instruction luxembourgeois va en effet bientôt être nommé pour rouvrir le dossier pénal concernant le fonds d'investissement Doxa Fund, lié à la négociation dans les années 2000 de la dette angolaise. Un premier juge d'instruction avait voulu classer cette affaire sans suite et refermer la page de l'Angolagate et des circuits empruntés par l'argent des commissions occultes, touché par une série d'intermédiaires dans des contrats pétroliers en échange d'un rachat de dette de l'État angolais. Dont Monsieur Gaydamak.

FISCALITÉ DES SOCIÉTÉS
25 novembre 2013

Bruxelles veut mieux lutter contre l'évasion fiscale

La Commission européenne a proposé lundi de modifier certaines règles en matière de fiscalité des sociétés afin de réduire sensiblement l'optimisation fiscale en Europe.



Algirdas Semeta, commissaire européen chargé de la Fiscalité, souhaite modifier les règles européennes «utilisées abusivement par certaines entreprises pour éviter de payer le moindre impôt». (photo: AFP)

Le commissaire chargé de la Fiscalité, Algirdas Semeta, entend combler les lacunes de la loi européenne dite «mères-filiales», utilisée par certaines entreprises pour échapper à l'imposition. Au départ, la directive «mères-filiales» était censée éviter que des entreprises appartenant au même groupe et établies dans des États membres différents soient imposées deux fois quand elles transfèrent des revenus d'un État de l'UE à un autre. Mais la loi a été détournée et de nombreuses entreprises utilisent certaines dispositions du texte et les disparités entre les règles fiscales nationales pour se soustraire complètement à l'impôt.

«Lorsque les règles de l'Union sont utilisées abusivement par certaines entreprises pour éviter de payer le moindre impôt, il est alors nécessaire de les ajuster», s'est

justifié M. Semeta. «La proposition présentée aujourd'hui assurera le respect de l'esprit et de la lettre de la législation de l'Union. À ce titre, elle garantira des recettes plus importantes pour les budgets nationaux et une concurrence plus équitable pour nos entreprises», a-t-il ajouté. Il s'agit de garantir «des conditions de concurrence équitables pour les entreprises honnêtes» sans pour autant «ouvrir la voie à une planification fiscale agressive», a-t-il expliqué en substance.

Adoption ou rejet par les États

M. Semeta entend renforcer la disposition anti-abus figurant dans la directive «mères-filiales», c'est-à-dire la mesure de protection contre les pratiques fiscales abusives. Il souhaite aussi revoir la directive de manière à ce que certains montages fiscaux spécifiques (dispositifs de prêts hybrides) ne puissent plus bénéficier d'exonérations fiscales. Actuellement, en vertu de la directive «mères-filiales», les États membres sont obligés d'accorder aux sociétés mères une exonération fiscale pour les dividendes qu'elles reçoivent des filiales établies dans d'autres États membres.

Toutefois, dans certains cas, les États membres dans lesquels les filiales sont établies considèrent ces paiements comme des remboursements d'«emprunts» fiscalement déductibles. Il en résulte que les paiements effectués entre la filiale et la société mère ne sont imposés nulle part. La proposition de M. Semeta doit être soumise aux États qui décideront in fine s'ils décident ou non de l'adopter.

(L'essentiel Online/AFP)